

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 avril 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

	-		
AIX-LES-BAINS	Т	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-
			SADOUX
			Pouvoir de Isabelle MOREAU JOUANNET
			Pouvoir de Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Т	CARDE Daniel	
AIX-LES-BAINS	Т	FRUGIER Michel	
AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
AIX-LES-BAINS	Т	GUIGUE Thibaut	
AIX-LES-BAINS	Т	MOUGNIOTTE Alain	
AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
AIX-LES-BAINS			
AIX-LES-BAINS	Т	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
BOURDEAU	Т	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
BRISON SAINT INNOCENT	Т	MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
CHINDRIEUX	Т	BARBIER Marie-Claire	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	BEAUX-SPEYSER Danièle	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
ENTRELACS			
ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc	
ENTRELACS	Т	GRANGE Yves	Pouvoir de Claire COCHET
GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
LA BIOLLE	Т	NOVELLI Julie	, and the second
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT			
LE BOURGET DU LAC	Т	SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
LE MONTCEL	Т	APPELL Clarence	
MOUXY	T	PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
ONTEX	T	CARRIER Christiane	
PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
RUFFIEUX	Т	ROGNARD Olivier	
SAINT OFFENGE	Т	GELLOZ Bernard	
SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Т	DILLENSCHNEIDER Gérard	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
TRESSERVE	Т	LOISEAU Jean-Claude	
TRESSERVE			
			Pouvoir de Robert AGUETTAZ
VOGLANS	Т	MERCIER Yves	
	AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS T AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES	AIX-LES-BAINS T BRAUER Michelle AIX-LES-BAINS T CAMUS Gilles AIX-LES-BAINS T CARDE Daniel AIX-LES-BAINS T FRUGIER Michel AIX-LES-BAINS T GIMENEZ André AIX-LES-BAINS T GUIGUE Thibaut AIX-LES-BAINS T GUIGUE Thibaut AIX-LES-BAINS T POILLEUX Nicolas AIX-LES-BAINS T POILLEUX Nicolas AIX-LES-BAINS T POILLEUX Nicolas AIX-LES-BAINS T POILLEUX Nicolas AIX-LES-BAINS T VIAL Jean-Marc BOURDEAU T DRIVET Jean-Marc BOURDEAU T DRIVET Jean-Marc BOURDEAU T DRIVET Jean-Marc BOURDETHAZ-CLARAFOND T BARBIER Marie-Claire DRUMETTAZ-CLARAFOND T BARBIER Marie-Claire DRUMETTAZ-CLARAFOND T BARSONNAT Marthe CHINDRIEUX T BARBIER Marie-Claire DRUMETTAZ-CLARAFOND T BEAUX-SPEYSER Danièle DRUMETTAZ-CLARAFOND T BEAUX-SPEYSER Danièle DRUMETTAZ-CLARAFOND T BEAUX-SPEYSER Danièle DRUMETTAZ-CLARAFOND T BRAISSAND Jean-François ENTRELACS T GUIGUE Jean-Marc ENTRELACS T GERBELOT Gaëlle T MOYELLI Julie T NOVELLI Julie T APPELL Clarence MOUXY T PERSON Armelle ONTEX T CARRIER Christiane T CROUZEVIALLE Bruno RUFFIEUX T ROGNARD Olivier SAINT OFFENGE SAINT OFFENGE SAINT OFFENGE T CARRIER Christiane T COUSSEL Christian T TOUGNE-PICAZO Brigitte TRESSERVE T MOULIN Annie TRESSERVE T MOULIN Annie TRESSERVE T MOULIN Annie TRESSERVE T ROUSSEL Christian VIVIERS-DU-LAC T SCAPOLAN Martine

23 communes présentes

Absents excusés :

Gwénaëlle LE GUELLEC CARROZ (Le Bourget-du-Lac)

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin HUGOT Amandine LAVAISSIERE LAURENT NAMBOTIN Magalie DROMARD Benjamin

Assistant de la Direction Directrice Générale Adjointe des Services Directeur Général des Services Chargée des Assemblées Responsable Service Mobilité L'assemblée s'est réunie sur convocation du 23 avril 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 23 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 12 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2025 Exécutoire le : 0 9 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 0 9 MAI 2025

Visée le : 0 6 MAI 2025

RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des emplois permanents au 1er mai 2025

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes proposées.

➢ Service SAU:

Dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'instructeur au service des autorisations d'urbanisme, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau bac +2
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des rédacteurs territoriaux (catégorie b)

Régie à autonomie financière de l'Eau :

Service Relations Usagers - facturation :

Pour faire face à l'absence prolongée d'un agent de facturation, et afin de pouvoir être plus attractif en proposant un poste permanent, il est proposé de créer un poste d'assistante pour le service de la facturation au sein de la régie à autonomie financière de l'Eau.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 à L. 332-12 du code général de la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1er mai 2025,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 29 avril 2025

Le Président, Renaud BERETT

La secrétaire de séance, D'A

Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 68Présents : 43Présents et représentés : 55

- Votants: 55

- Pour : 55 - Contre: 0

- Abstentions: 0

- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.11 : Modification du tableau des emplois permanents au 1er mai 2025

Date de transmission de l'acte :

06/05/2025

Date de réception de l'accusé de

06/05/2025

réception:

Numéro de l'acte :

D5436 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20250429-D5436-DE

Date de décision :

29/04/2025

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.6. Emploi-formation professionnelle